

fut de bouche ou par écrit) à condition que la garnison ne serait pas livrée aux mains des Sauvages et que ses bagages ne seraient point pillés ;

“ Qu’au moment de la capitulation, les ennemis n’avaient environ que quarante réguliers, cent Canadiens, et cinquante Sauvages, sans canon. La garnison n’avait éprouvé aucun dommage de leur feu qui n’avait blessé qu’un homme ; qu’ils avaient vingt paquets de cartouches pour chaque homme, trente pour un canon, et cinq pour l’autre, un demi barril de poudre, quinze cents livres de balles, et des provisions pour vingt ou trente jours. Le Major Butterfield savait qu’un renfort était en route, et il se trouvait si près du principal corps de l’armée qu’il ne pouvait douter d’en être secouru ;

“ Que immédiatement après leur capitulation, les hommes de la garnison furent confiés à la garde des Sauvages qui pillèrent leur bagage et les dépoillèrent même de leurs habits :

“ Que le Major Sherburne, ayant débarqué, lundi le 20, à Quienchien, environ neuf milles des Cèdres, et s’étant avancé à la distance d’environ quatre milles de cette place, avec un parti qui était d’environ cent hommes, fut attaqué par les ennemis au nombre d’environ cinq cents ; qu’il tint ferme pendant environ une heure et qu’étant enfin obligé de retraiter, il le fit en bon ordre, au milieu d’un feu continu de part et d’autre, qui dura environ quarante minutes. A la fin, l’ennemi trouvant la facilité de placer des postes avancés de manière à intercepter leur retraite, ils furent aussi faits prisonniers de guerre ;

“ Qu’ils furent immédiatement confiés à la garde des sauvages, puis rennis au Major Butterfield et à son parti, et dépoillés de leur bagage et de tout ce qu’ils portaient ; que deux d’entre eux furent tués le soir même, quatre ou cinq autres les jours suivants ; même un de ceux qui s’étaient rendus à la capitulation des Cèdres fut massacré au bout de huit jours.

“ Qu’un de nos soldats, reçut un coup de fusil et pen-